

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 30 septembre 2024</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapporteur : Bernard DIONNET</i></p>	<p style="text-align: center;">CA-DEL-2024- 100</p>
--	--	--

Régularisations suite aux transferts des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement des communes Le Mérévillois, Mérobert et Châtignonville

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Mostefa GHENAÏM, Mathieu HILLAIRE, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (54).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Elisabeth DELAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Dramane KEÏTA), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Pierre DUBOIS), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY) (13).

Secrétaire de séance : Madame Virginie TARTARIN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne ;

VU la délibération de la CAESE DEL-2021-049 du 13 avril 2021 portant sur la reprise des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement des communes de Châtignonville et du Mérévillois ;

VU la délibération de la CAESE DEL-2020-60 du 17 juillet 2020 portant sur la reprise des résultats des budgets annexes eau et assainissement des communes de Boutervilliers, Etampes, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist et Saint-Escobille

VU la délibération de la commune de Châtignonville n° 2019/26 du 9 décembre 2019 portant sur le transfert des excédents à la CAESE ;

VU la délibération de la commune du Mérévillois n°2020/050 du 24 septembre 2020 portant sur le transfert des excédents à la CAESE,

VU la délibération de de la commune de Mérobert n°2020/08 du 9 mars 2020, relative au transfert des excédents à la CAESE,

VU la délibération de de la commune de Mérobert n°2022/29 du 16 décembre 2022, relative à la régularisation de la TVA suite au transfert des excédents à la CAESE,

CONSIDÉRANT que des délibérations concordantes sont nécessaires pour le transfert des résultats d'un budget annexe clôturé à la suite d'un transfert de compétences,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération a délibéré pour la reprise des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement des communes de Châtignonville, Mérobert et du Mérévillois,

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de la Commune du Mérévillois intégrait un rattachement de 66 191,94 € dont le produit a par la suite été perçu par la CAESE et qu'il convient de le régulariser,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la reprise du résultat de clôture de la Commune de Châtignonville,

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de la Commune de Mérobert a fait l'objet d'une rectification de TVA à hauteur 6 032 € et qu'il convient de le régulariser,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue, de ces transferts, plusieurs écritures comptables doivent être modifiées sur demande de la trésorerie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 63 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Mostefa GHENAÏM, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Elisabeth DELAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Dramane KEÏTA), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Pierre DUBOIS), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY)), **4 ABSTENTIONS** (Xavier GUIOMAR, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

RAPPORTE la délibération de la CAESE DEL-2021-049 du 13 avril 2021 portant sur la reprise des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement de la commune de Châtignonville et du Mérévillois

APPROUVE la reprise des résultats de clôture des budgets annexes Eau et Assainissement des communes de Châtignonville et du Mérévillois telle que :

Collectivité	Compétence	Résultats transférés	
		Exploitation	Investissement
Châtignonville	Assainissement	8 971,88 €	0 €
Le Mérévillois	Assainissement	106 324,57€	-75 224,49 €
Le Mérévillois	Eau	248 090,67€	-175 523,82 €

APPROUVE l'émission par la CAESE d'un titre de recettes d'un montant de 8 971,88 €, à l'article 7588 à l'encontre de la commune de Châtignonville,

APPROUVE l'émission par la CAESE à destination de la commune du Mérévillois :

- de deux titres de recettes au compte 7588 pour un montant de 106 324,57 € et de 248 090,67 €
- de deux mandats au compte 1068 pour un montant de 75 224, 49 € et de 175 523, 82 €
- d'un mandat d'un montant de 66 191,94 €, à l'article 6588

APPROUVE l'émission par la CAESE d'un mandat d'un montant de 6 032 € sur le compte 6588, au profit de la commune de Mérobert afin de régulariser une écriture de TVA,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be "J.Mittelhauser".

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...